

Déclaration des représentant-es de la FSU au CTA du 19 septembre 2018



Après un an de pouvoir, plus de doute sur la politique libérale d'un gouvernement dont toutes les réformes visent à supprimer les garanties collectives en s'attaquant aux statuts (cheminots, fonctionnaires). Mais, en cette rentrée, l'intérêt général est loin d'être servi : les « cadeaux fiscaux » faits aux plus riches et aux entreprises, au détriment du pouvoir d'achat des retraités, classes moyennes et populaires, sont sans traduction sur l'emploi et l'investissement. Sans remise en cause du credo de la réduction des déficits publics sous les 3 % du PIB, on met à contribution la dépense publique, et l'Éducation Nationale ne sera pas épargnée : baisse des recrutements, suppressions de postes et d'emplois aidés (les effectifs augmentant pourtant dans le second degré), et réformes recherchant une diminution constante des moyens de fonctionnement des établissements. La divulgation du rapport CAP22 pendant l'été confirme cette volonté du gouvernement de s'attaquer à la Fonction Publique et aux services publics pour faire des économies dans son budget. Les mesures préconisées, d'anciennes recettes libérales imprégnées d'austérité, du « moins de services publics et de fonctionnaires », de « contractualisation » entraînant précarisation accrue des agents, ne permettront en rien la « modernisation du service public ». Au contraire, en réduisant son périmètre et sa capacité d'action, elles ne produiront qu'une aggravation des inégalités territoriales, comme des conditions de travail pour l'ensemble des agents publics. Au nombre des attaques frontales contre le service public figurent la gestion dite « de proximité », et son corollaire, le pilotage vertical et autoritaire des ressources humaines, et la remise en cause du paritarisme. En s'attaquant à l'un des principes fondateurs de la Fonction Publique, le gouvernement montre sa volonté de faire disparaître les protections collectives et individuelles des fonctionnaires, pour mieux les assujettir à leur hiérarchie. C'est dans ce contexte que les élections professionnelles se tiendront du 29 novembre au 6 décembre. La FSU remettra, le 3 octobre prochain, à Paris, lors du rassemblement de représentant-es du personnel, la pétition en ligne sur son site : « Pour le respect de nos droits : pas touche aux CAP et CHSCT ! ».

La seconde rentrée du ministère Blanquer s'inscrit totalement dans cette logique délétère de démantèlement. Aussitôt le rapport diffusé, le ministre a écarté la création d'un nouveau statut de professeur-e du second degré, mais le recours accru aux contractuel-les et aux heures supplémentaires, l'augmentation du nombre de postes à profil, étaient déjà autant de signes que l'Éducation Nationale ne serait pas préservée, alors qu'un investissement massif dans les services publics, dont le nôtre, permettrait de réduire les inégalités sociales. L'autonomie à tout-va, à l'œuvre dans les établissements scolaires, aux ravages largement visibles au quotidien, est confirmée et amplifiée. L'instauration de salaires au mérite s'inscrit également dans ces logiques d'économies et de casse des repères collectifs au profit de l'individualisation, qui induit mise en concurrence des personnels et souffrance au travail. Sans oublier le démantèlement en cours de la voie professionnelle sous statut scolaire au profit du tout apprentissage. Mais la traduction concrète de cette politique désastreuse à l'Éducation Nationale ne se fait pas attendre : le ministre annonce la suppression de 1800 postes dans le second degré à la rentrée 2019, alors que les collèges auront à scolariser 32 000 élèves supplémentaires, et que nombre de classes de Seconde sont déjà à 35 et plus. Pour pallier l'indiscutable détérioration des conditions d'étude des élèves que cette mesure va entraîner, le même envisage, de manière inacceptable, de dégrader le statut des enseignant-es en les contraignant à deux heures supplémentaires au lieu d'une, alourdissant ainsi encore plus leur charge de travail et diminuant d'autant leur liberté de choix. C'est au demeurant oublier que les conditions actuelles d'enseignement contraignent déjà une majorité d'enseignant-es, privé-es par ailleurs de revalorisation, à faire des heures supplémentaires. En fait, le Ministre compte sur les réformes pour permettre ces diminutions de moyens, par le biais des fusions d'académies, qui préfigurent une régionalisation accrue de la politique éducative, et par celui d'une réforme du lycée augmentant le nombre d'élèves par classe du fait des enseignements communs, et privant certains lycées de formations actuellement offertes. Parallèlement, la destruction massive de l'emploi administratif se poursuit.

Exemple marquant d'une politique injonctive, qui cache derrière l'invitation ministérielle à la « confiance », une volonté de contrôle tous azimuts, les **évaluations** : avec la mise en place de celles du CP, CE1, 6ème et seconde, elles traduisent la représentation que le ministre a des apprentissages scolaires : un mécanisme régulier, progressif, un système d'engrenages bien huilés qui permet, avec « des bonnes pratiques », l'ancrage du savoir en mémoire. Si l'enseignant-e explique bien, s'il-elle choisit de bons exemples et si les élèves sont attentifs et motivés..., bonnes pratiques et progression intellectuelle des élèves iraient naturellement de pair ! Quelle conception passéiste ! Les évaluations nationales organisées en début de seconde en français et en mathématiques s'ajoutent à celles qui existent depuis l'an dernier en sixième. Soi-disant mises en place pour aider les enseignants à remédier aux difficultés de leurs élèves et à dialoguer avec les parents sur les acquis de leurs enfants, elles ne peuvent que susciter l'inquiétude sur leur devenir : les enseignant-es n'ont en effet pas attendu le ministre Blanquer pour se doter d'outils d'évaluations du niveau de leurs élèves. La volonté du ministre d'en publier les résultats va renforcer la concurrence entre établissements, détournant cet outil de son objectif pédagogique affiché. Ces évaluations auraient également un autre intérêt selon la communication ministérielle : mesurer l'efficacité du travail des personnels et des équipes pédagogiques et la piloter à l'aide d'une

rémunération au mérite. Un tel projet ne pourrait avoir que des conséquences désastreuses pour les élèves et modifierait profondément la nature du métier d'enseignant-e. Il est symptomatique de la déclinaison actuelle à l'Education du néo-management ambiant. Autre exemple : en collège, les **nouveaux programmes** parus en français, mathématiques et EMC fin juillet sont applicables dès cette rentrée. Aucun bilan des programmes précédents, aucune consultation de la profession, et parution de programmes un mois avant mise en œuvre ! C'est inédit et montre le mépris du ministre pour le travail des enseignant-es. Présentés comme de « simples ajustements », ces nouveaux programmes remettent en cause, de fait, la pluralité des pratiques pédagogiques, avec une conception passéiste de la langue en français, et une valorisation de « règles » et « valeurs » au détriment de l'esprit critique en EMC. Les repères annuels écrits cet été par la DGESCO, encore inconnus, sont pourtant censés être déjà appliqués ! Devant le refus de l'administration de retirer ces modifications des programmes de 2016 de l'ordre du jour du Conseil Supérieur de l'Éducation du 12 juillet 2018, les syndicats de la FSU, les autres organisations syndicales et la FCPE ont quitté la séance.

Dans le **second degré**, l'académie de Nantes est pourtant touchée par la hausse démographique observée au niveau national et l'insuffisance des moyens en personnels. Près de 30 élèves par classe en collège, et 35 ou plus en lycée, la rentrée s'est faite, pour les enseignant-e-s, devant des classes surchargées :. Certes, certaines zones géographiques échappent à ce constat, mais cela ne peut faire oublier les conditions de travail difficiles que connaissent la plupart de nos collègues. Cette situation résulte de moyens insuffisants en postes d'enseignant-e-s et de surveillance au regard de l'augmentation démographique. Quelques établissements se sont mobilisés pour dénoncer cet état de fait, notamment en éducation prioritaire. Dans certains établissements, ont été annoncés, dès la pré-rentrée, de futurs et possibles refus d'inscriptions, favorisant celles dans les établissements privés voisins. Dans le même temps, les conditions de travail et la rémunération des enseignant-e-s n'attirant plus, de nombreux postes n'étaient pas pourvus à la rentrée. En lycée, la rentrée se fait dans le flou pour les élèves de seconde et leurs professeur-es qui ignorent les possibilités d'orientation qui existeront du fait de l'absence de carte de formation et des contenus des enseignements de spécialité. Les programmes ne sont annoncés que pour le mois de février 2019 et les nouvelles épreuves du baccalauréat inconnues. La note de service du 5 septembre 2018 qui organise la mise en place des enseignements de spécialité en cycle terminal au lycée général et technologique et les modalités de choix des élèves montre que nos analyses étaient justes : l'objectif inavoué du lycée Blanquer de supprimer des postes et de faire des économies commence à transparaître. La mise en place des 7 spécialités « les plus classiques » va aggraver la hiérarchie des disciplines et en sacrifier certaines (disciplines artistiques notamment), quand la mutualisation entre lycées (publics et privés) aggraverait la concurrence entre établissements.

Arrêtons-nous ici sur **Parcoursup**, et le stress que la situation actuelle reporte inmanquablement sur les élèves de Terminale et les familles cette année. Le désastre prévisible s'est confirmé pour de nombreux élèves restés dans le flou quant à leur poursuite d'études : l'été a été synonyme d'attente et d'incertitude. Début septembre, 43 000 candidats sans aucune proposition, 80 000 ayant accepté une proposition en attendant une meilleure : ce sont donc 123 000 candidats aux vœux effacés le 5 septembre dernier. Les propositions faites ne seront pas les mêmes d'une académie à l'autre et ce ne sont pas les quelques classes passerelles de BTS créées pendant l'été qui apporteront une solution satisfaisante aux situations d'attente. L'exclusion du supérieur des élèves les plus fragiles se confirme. Dans le même temps, de nombreuses formations (BTS, CPGE, ainsi que PACES et STAPS) ne font pas le plein, et l'offre privée a manifestement profité de l'incertitude générée trop longtemps. Parcoursup a donc réussi à diminuer les possibilités de poursuite d'étude pour de nombreux jeunes et à fragiliser des formations supérieures en raison d'inscriptions insuffisantes. Face à ce fiasco, le Ministère a décidé de ne plus communiquer aucun chiffre avant le 21 septembre. La FSU dénonce la sélection qu'opère Parcoursup, demande son arrêt pour les formations auparavant non-sélectives et s'opposera à toute tentative de fermer des classes en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits.

Le **dysfonctionnement actuel de l'ENT E-Lyco** en cette rentrée démontre l'urgente nécessité de faire prévaloir partout en la matière un service et des outils publics, afin d'éviter, notamment, que les établissements n'aient à se doter de logiciels privés de gestion de vie scolaire, comme Pronote. Cela aurait permis à ces établissements de conserver ces fonds pour des achats plus utiles. En juin dernier, nous avons dénoncé la précipitation dans laquelle ce nouvel ENT se mettait en place et exprimé nos craintes qu'un tel déploiement ne se fasse pas sans difficultés. Depuis la pré-rentrée, de nombreuses fonctionnalités, dont le cahier de textes, ne sont pas opérationnelles. Après avoir dû s'autoformer grâce aux « webinaires » mis en ligne, en attendant des formations, les personnels sont renvoyés au local pour apporter des solutions à ces difficultés, aucune date de fonctionnement de la totalité des services n'ayant été annoncée. Cette situation est inacceptable car elle accroît la dégradation des conditions de travail des personnels.

Pris par l'urgence des remplacements et des nombreux BMP restant vacants à la rentrée, le rectorat reporte cette pression sur **les TZR sans affectation**, et surtout, sur les **agents contractuels**, en attente d'un éventuel renouvellement de leur CDD antérieur ou d'une affectation (CDI). De ce fait, dans nombre de cas, l'affectation unilatérale précède très

souvent la proposition de « contrat » et certain-e-s ont déjà signé des procès-verbaux d'installation sans même recevoir une preuve contractuelle de leur engagement et/ou reprenant le service réellement attribué par les chefs d'établissement. Au nombre des irrégularités dénoncées par la FSU, figurent notamment la nouvelle pratique imposant les changements à la baisse de la quotité d'exercice aux collègues en CDI via de « nouveaux contrats » et non de simples avenants bornés dans le temps à la durée de l'affectation concernée, et la confusion entretenue entre temps incomplet et temps partiel.

Concernant les **personnels infirmiers**, la rentrée s'est effectuée sans créations de postes sur tout le territoire, ce qui ne peut qu'engendrer une dégradation du service rendu aux élèves et étudiant-es ainsi que des conditions de travail. La structuration actuelle de la mission de promotion de la santé est menacée de toutes parts, de même que nos missions et notre rôle de pivot en matière de santé et de prévention dans les établissements. Le SNICS FSU déplore de n'avoir pas, malgré des demandes répétées, été associé aux procédures de mise en œuvre du service sanitaire dans l'académie et réitère sa demande de groupe de travail sur la politique de santé en faveur des élèves. Enfin, puisque le ministre de l'éducation entend donner la priorité au premier degré, il serait souhaitable que la réalisation de la visite médicale prévue pour les enfants de 6 ans soit réalisée comme le prévoient les textes par les médecins scolaires ou que les partenariats avec la médecine de ville soient mieux organisés afin que tous les élèves aient les meilleures chances de réussite. Il est plus qu'urgent d'arrêter de demander aux infirmier-ères de réaliser des missions qui ne leur incombent pas.

La FSU tient également à dénoncer la mesquinerie faite aux **stagiaires** à qui il a été exigé l'acquittement de 90 € au titre de la CVEC et attend toujours la réponse au courrier qui vous a été fait à ce sujet.

La FSU, avec la CGT FO Solidaires UNEF et les associations de lycéen-es, entend faire du **9 octobre une journée nationale de grève et d'actions interprofessionnelles** pour défendre l'ensemble des droits des salarié-es tous secteurs confondus, pour dénoncer le projet rétrograde sur les retraites, pour demander le renforcement des services publics et non leur démantèlement en revendiquant, entre autres, une Ecole avec des moyens à la hauteur de ses besoins.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration devant le CTA réuni en ces locaux à Nantes, sans évoquer la situation catastrophique des migrant-es, dont de jeunes mineurs étrangers, en Pays de la Loire, et tout particulièrement de ceux arrivés dans cette ville, situation qui heurtera à n'en pas douter les valeurs de solidarité humaine dont tous les membres de cette instance sont également porteurs. La FSU appelle à rejoindre la manifestation du 22 septembre pour qu'une solution humanitaire soit urgemment trouvée.